

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

**Date de convocation** : 15 novembre 2019

**Date d'affichage** : 18 novembre 2019

**Etaient présents** : Hélène COMOY, Patrick CERVEAU, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Bernard SARRAZIN, Virgile TUPINIER, François VENOT.

**Secrétaire de séance** : Fanny MIGNON

**Ordre du jour** : Approbation du compte rendu du 7 octobre 2019 ; Avis sur le projet du parc éolien « Les Moulins du Serein » dans le cadre de l'enquête publique ; Entretien des chemins : création de gardes d'eau et convention avec les propriétaires des terrains ; Conventions relatives aux frais de fonctionnement 2019/2020 de l'école de Noyers ; Stérilisation des chats errants : campagne 2020 ; Demandes de subventions diverses ; Informations et questions diverses.

**Ajout à l'ordre du jour** : Aménagement de la place de l'église : contrat de transaction de la rupture amiable du marché ; Salle des fêtes : révision des tarifs.  
Adoption à l'unanimité des membres présents.

---

**Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2019 :**

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Avis sur le projet du parc éolien « Les Moulins du Serein » dans le cadre de l'enquête publique**

**Délibération n°33/2019 :**

Suite à l'ouverture de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Poilly, ainsi que les communes limitrophes doivent donner un avis sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Poilly-sur-Serein et Ste-Vertu.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra au Préfet le résultat de l'enquête avec son avis, et le Préfet prendra la décision finale.

Sur la base du schéma de l'éolien pour la Bourgogne Franche-Comté voté par les élus régionaux en 2012, et après avoir reçu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, la société Solvéo sollicite l'autorisation d'exploitation de 2 éoliennes sur le territoire communal de Poilly et de 3 sur celui de Ste-Vertu.

Les élus expriment leur avis sur le projet et évoquent les craintes ou les attentes suscitées par le projet. Ils estiment avoir été informés correctement pour être en mesure de donner un avis.

Il est proposé de voter à bulletin secret et les membres approuvent à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions,

- **Donne un avis favorable** au projet du parc éolien « Les Moulins du Serein » sur les communes de Poilly-sur-Serein et Ste-Vertu.

## 2. Aménagement de la place de l'église : contrat de transaction de la rupture amiable du marché

### Délibération n°34/2019 :

Suite au litige qui a opposé la commune de Poilly sur Serein au cabinet d'études ECMO et à l'entreprise de travaux publics ETPB, portant sur les contrats d'étude et réalisation de travaux pour l'aménagement de la place devant l'église, la commune a sollicité du juge des référés du tribunal de Dijon, l'instauration d'une mesure d'expertise.

A l'issue de deux rencontres et en cet état des opérations d'expertise, les parties ont décidé de mettre fin aux relations contractuelles en convenant d'un commun accord, de résilier amiablement le contrat simplifié de maîtrise d'œuvre conclu le 17 novembre 2015 avec ECMO et le marché de travaux conclu le 18 juillet 2016 avec ETPB, comme le prévoit les articles 2044 et suivants du Code Civil.

Le Maire fait lecture du contrat de transaction amiable, qui a déjà reçu l'accord signé des représentants du cabinet ECMO et de l'entreprise ETPB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** la rupture amiable du marché
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de transaction.

## 3. Entretien des chemins : création de gardes d'eau et convention avec les propriétaires des terrains

### Délibération n°35/2019 :

Certains chemins communaux ont été fortement abîmés lors des orages violents en 2018 ; pour limiter les ruissellements, la commission Chemins a identifié des parcelles situées sous les vignes et avant les chemins et les champs, dans lesquelles des gardes d'eau pourraient être créées.

Un projet de convention de mise à disposition gracieuse de ces zones a été soumis aux propriétaires, Mme Jacqueline Malaquin, M. Jean-Michel Falconnier et le Domaine de Chaude Ecuelle, qui l'ont accepté. La municipalité tient à les remercier.

L'entretien de ces gardes d'eau sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le devis de l'entreprise BARBIER d'un montant de 1 500 € TTC.
- **Autorise le Maire** à signer les conventions avec les propriétaires des terrains.

## 4. Conventions relatives aux frais de fonctionnement 2019/2020 de l'école de Noyers

### Délibération n°36/2019 :

Le Maire présente les conventions de la commune de Noyers 2019/2020 relatives à la participation aux frais de fonctionnement et d'entretien des bâtiments de l'école de Noyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise le Maire** à signer ces conventions.

## 5. Stérilisation des chats errants : campagne 2020

### Délibération n°37/2019 :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un partenariat entre la municipalité et la Fondation 30 millions d'Amis a permis de poursuivre les campagnes de capture et stérilisation des chats errants sur le territoire communal. La Fondation subventionne 50% des bons achetés.

Les membres du conseil reconnaissent que les opérations menées jusqu'à présent ont permis de diminuer considérablement la surpopulation des chats et qu'il serait judicieux de continuer cette campagne de stérilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** de participer à la stérilisation de 3 chats pour l'année 2020.

#### **6. Demandes de subventions diverses**

##### Délibération n°38/2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : Les PEP de l'Yonne ; Jeunesse au plein Air ; AFM Téléthon ; L'école maternelle de Chablis.

#### **7. Salle des fêtes : révision des tarifs**

##### Délibération n°39/2019 :

L'armoire frigo située dans la zone bar de la salle des fêtes sera désormais utilisable lors des locations de la salle. Par conséquent, le montant de la caution doit être révisé ; la caution ménage et les tarifs de location resteraient inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de fixer le montant de la caution de la salle à 500 €
- **Décide** de maintenir la caution ménage à 50 € et les tarifs de la salle comme suit :

Type de locataire	Journée	Week-end	Réunion/ Vin d'honneur
Habitants de la commune	130 €	200 €	60 €
Particuliers / Associations Hors commune	180 €	250 €	80 €
Jeunes de Poilly (- 25 ans)	60 €	100 €	30 €
Associations communales / Décès	gratuit		

#### **Informations et Questions diverses :**

- Réunion organisée mercredi 18 décembre à 18h30 au foyer par la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne : Bilan de la biodiversité communale. Tous les habitants sont conviés.
- Réunion organisée jeudi 19 décembre à 18 h à la salle des fêtes de Poilly par la Chambre d'Agriculture pour les viticulteurs et agriculteurs situés sur la zone du Bassin d'Alimentation du Captage (Bac) d'eau potable de la commune de Chichée.
- Incivilités : devant l'état sanitaire déplorable dans les rues, notamment rue de Lacey, les membres du conseil municipal demandent qu'un courrier soit adressé aux propriétaires de chiens pour leur rappeler leurs obligations, et qu'un courrier soit adressé à certains habitants pour rappeler que les containers à ordures ne doivent pas rester sur les trottoirs pendant la semaine
- L'achat d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes est à l'étude. La commission travaux se renseigne sur le tarif de cet équipement et sur la puissance électrique nécessaire.
- La commission travaux signale qu'un démoussage est à prévoir sur certaines toitures des bâtiments communaux.
- Spectacle du Noël communal samedi 14 décembre 2019 à 17h à la salle des fêtes. Tous les habitants y sont conviés.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22 h 10.